

BPJEPS Multi-activités physiques ou sportives pour tous



Dates et détails



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le BPJEPS multi-activités physiques ou sportives pour tous prépare au métier d'éducateur(trice) sportif(ve).

Il permet d'encadrer des groupes, d'initier et de faire découvrir toutes activités sportives sauf celles se déroulant en environnement spécifique (exemple d'activités interdites : alpinisme, ski, canyoning, spéléologie, surf, escalade en grande voie, etc...).

Le BPJEPS multi-activités physiques ou sportives pour tous encadre trois familles de sports : pleine nature, entretien corporel, jeux sportifs.

Organisation et particularités de la formation

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre et en entreprise. Chaque stagiaire réalise un ou plusieurs stages, lui permettant d'encadrer des adultes et des enfants et les trois familles de sports suivantes : pleine nature, entretien corporel, jeux sportifs.

Deux semaines de formation sont délocalisées dans un pays européen partenaire (Sous réserve du financement Erasmus Pro).

La formation est accessible aux contrats d'apprentissage.

Heures Totales



1092

Heures en centre



742

Heures en entreprise



350

Fiche RNCP

40480

Ministère des sports et
des jeux olympiques
et paralympiques
03/01/2023

BPJEPS Multi-activités

Contenus de la formation

La formation est organisée en 5 modules :

Module A : Fondamentaux du métier-sécurité, préparation aux EPMSP

Module B : Construire et gérer un projet (BC 1 et 2)

Module C : Technique et pédagogie des Activités Physiques en Espace Naturel : **VTT, course d'orientation, trail, marche nordique, marche active** (BC 3 APEN).

Module D : Technique et pédagogie des Activités et Jeux Sportifs : **volley-ball, badminton, handball, football, ultimate, lutte** (BC 3 AJS).

Module E : Technique et pédagogie des activités d'entretien corporel : **renforcement musculaire, cardio training, stretching, gym douce, gym équilibre, gym senior, cours en musique** (BC 3 APEC).

Lieu

05120 L'Argentière la Bessée et espaces naturels des Hautes Alpes

Publics et prérequis

Cette formation s'adresse à des sportifs(ves) motivés(ées). Le test de sélection comporte : un test navette « Luc Léger » et un test d'habileté motrice. Une expérience dans les domaines de l'animation ou de l'encadrement sportif facilite l'accès à la formation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Pour les activités pleine nature : Un VTT, des bâtons de marche, une paire de basket, des vêtements adaptés, des gants fins et chauds.

Pour les activités jeux sportifs : Une paire de basket de salle.

Pour les activités d'entretien corporel : Une paire de baskets de salle, une serviette et des vêtements stretch.

Pour les cours théoriques : Le nécessaire d'écriture et un ordinateur (recommandé).

Financements possibles

Région sud PACA sous conditions, contrat d'apprentissage, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

BPJEPS multi-activités physiques ou sportives pour tous

Présentation du test de sélection

Etape 1 : rendre un dossier complet

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, chaque candidat devra être à jour de l'ensemble des pièces requises. Ces documents devront être téléversés sur votre espace personnel créé sur le site crfck.fr suite à votre préinscription :

- × Pièce d'identité en cours de validité
- × L'un des certificats relatifs au secourisme suivants :
 - A minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent
 - Le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant
- × Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables
- × Pour les moins de 25 ans de nationalité française, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- × La ou les attestations ou diplômes justifiant des dispenses et équivalences de droit
- × Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée

Etape 2 : les tests d'exigences préalables

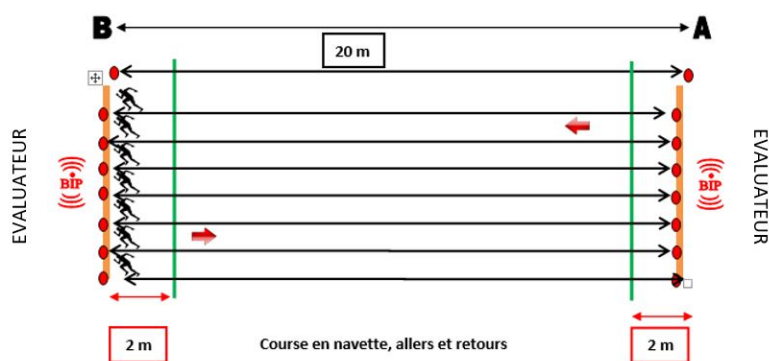
Epreuve 1 : test navette « Luc Léger »

Le test navette « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de vingt mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Il vise à calculer la vitesse maximale aérobie ainsi qu'à estimer la consommation maximale d'oxygène (VO2Max) d'une personne.

Le test est validé à l'annonce du palier requis. Le palier attendu est fonction du sexe et de l'âge du candidat selon le tableau ci-dessous :

Age	Femme	Homme
< 40 ans	Palier 6 réalisé = annonce du palier 7 (11,5 km/h)	Palier 8 réalisé. = annonce du palier 9 (12,5 km/h)
40-50 ans	Palier 5 réalisé = annonce du palier 6 (11 km/h.)	Palier 7 réalisé = annonce du palier 8» (12 km/h)
51 ans et plus	Palier 4 réalisé = annonce du palier 5(10 km/h)	Palier 5 réalisé = annonce du palier 6 (11 km/h)

Règlement du test :



Le candidat se place derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, le candidat se dirige vers la ligne « B » également matérialisée au sol et délimitée par des plots. Une ligne de tolérance, deux mètres avant l'extrémité de la ligne A et de la ligne B, est matérialisée au sol de chaque côté des vingt mètres. Le candidat amorce son retour vers la ligne opposée en bloquant un de ses pieds immédiatement derrière l'extrémité de la ligne A ou B. Les virages en courbe sont interdits.

Si un candidat arrive sur une des deux lignes avant le signal sonore suivant, il attend que le signal sonore retentisse pour repartir vers l'autre ligne. Lorsqu'un candidat a un retard dans la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, un avertissement lui est signifié par l'évaluateur de la ligne qui en informe également l'évaluateur de la ligne opposée. Dans le cas où le retard n'est pas comblé sur l'aller suivant, un deuxième avertissement est signifié au candidat. Un troisième retard consécutif est éliminatoire.

Tout retard en-deçà de la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, est éliminatoire.

Epreuve 2 : parcours d'habileté motrice chronométré

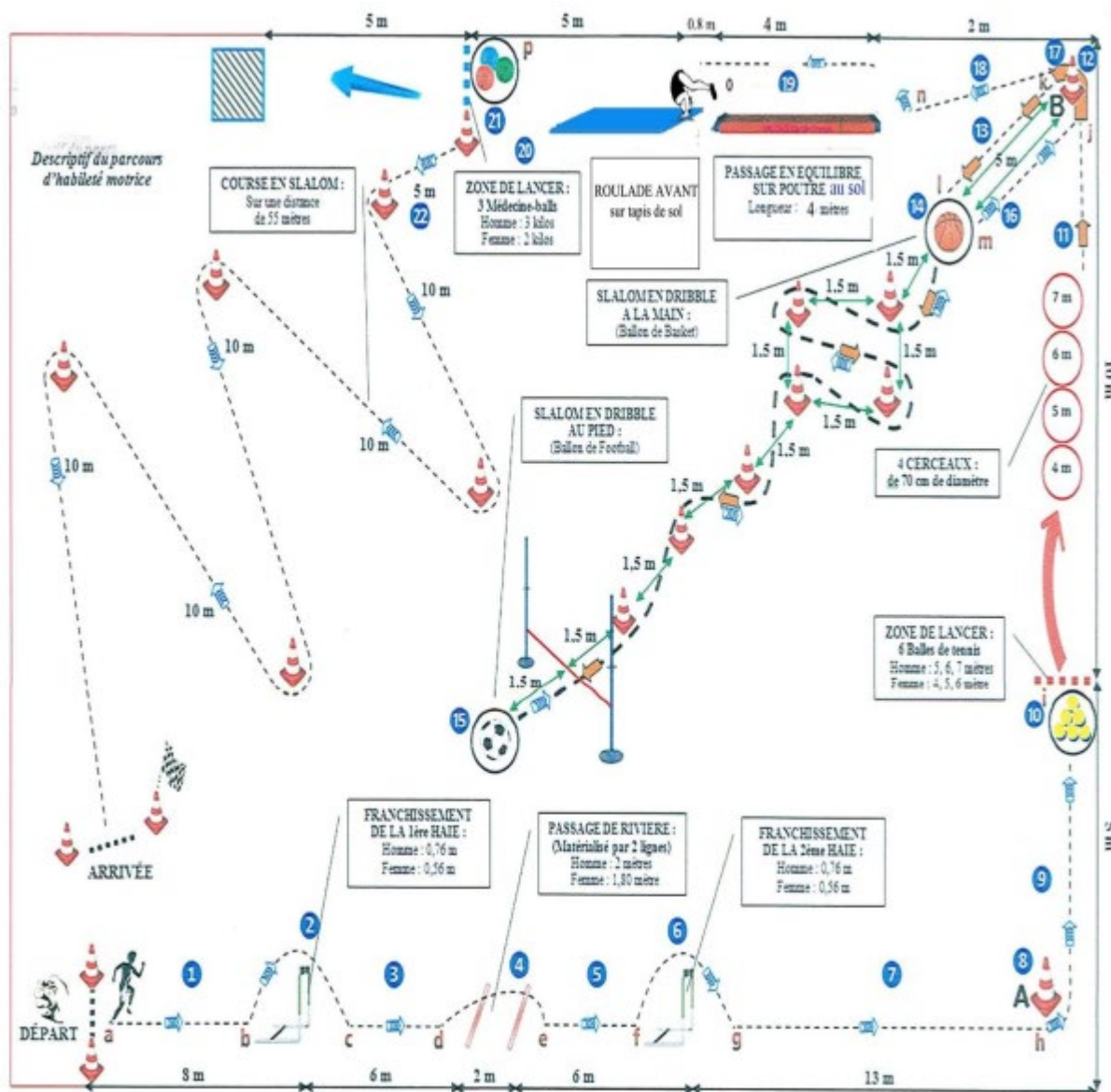
Le candidat réalise un parcours d'habileté motrice chronométré composé de vingt-deux ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique déterminé par la description ci-dessous. Ce parcours est validé lorsqu'il est réalisé dans un temps strictement inférieur, pénalités comprises, au temps précisés dans le tableau ci-dessous.

Age	Femme	Homme
< 40 ans	2 min 10s	1 min 46s
40-50 ans	2 min 11s	1 min 50s
51 ans et plus	2 min 16s	1 min 56s

Le candidat dispose de quinze minutes maximum pour s'échauffer collectivement sur l'ensemble des ateliers. Le candidat dispose d'un seul essai pour réaliser le parcours d'habileté motrice chronométré. Le candidat se met en position en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal de l'évaluateur : « PRÊT » « PARTEZ ».

Le chronomètre est déclenché au départ du candidat et est arrêté lorsque le torse du candidat franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots. Les évaluateurs chronométrateurs vérifient la réalisation conforme aux descriptions mentionnées ci-dessous du parcours d'habileté motrice par le candidat et notent les pénalités. Toute erreur identifiée et décrite ci-dessous entraîne 5 secondes de pénalité. Tout atelier oublié est immédiatement signalé au candidat par l'évaluateur qui lui demande de le réaliser dans l'instant.

Description du test d'habileté motrice :



Atelier 1 : Course à pied sur huit mètres A partir d'un départ commandé, le candidat court sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».

Atelier 2 : Franchissement de la première haie Le candidat franchit la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes. *Pénalité : – une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie ; – une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.*

Atelier 3 : Course à pied sur six mètres Le candidat court sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».

Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes) Le candidat franchit un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes. *Pénalité : Une pénalité est attribuée en cas d'un ou plusieurs appui(s) constaté(s) sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.*

Atelier 5 : Course de vitesse sur six mètres Le candidat court sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».

Atelier 6 : Franchissement de la deuxième haie Le candidat franchit la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes. *Pénalité: – une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. – une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.*

Atelier 7 : Course de vitesse sur treize mètres Le candidat court sur une distance de treize mètres, du point « g » au point « h ».

Atelier 8 : Contournement du plot A Le candidat contourne le plot « A » par la droite.

Atelier 9 : Course de vitesse sur cinq mètres Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point « h » au point « i ».

Atelier 10 : Lancer de balles Le candidat lance une balle dans quatre cibles matérialisées par quatre cerceaux de soixante-dix centimètres de diamètre, posés au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est validé lorsque la balle est dans la cible ou touche le bord du cerceau. Le candidat dispose de six balles maximum et de deux lancers maximum par cible pour valider l'atelier. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le candidat doit se trouver, soit : Pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à cinq mètres, le deuxième à six mètres et le troisième à sept mètres de la zone de lancer. Pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à quatre mètres, le deuxième à cinq mètres et le troisième à six mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer. *Pénalité : Par cible manquée (deux balles possibles pour chaque cible).*

Atelier 11 : Course de vitesse sur dix mètres Le candidat court sur une distance de dix mètres, du point « i » au point « j ».

Atelier 12 : Contourner le plot B Le candidat contourne le plot « B » par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur cinq mètres Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point « k » au point « l ».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket) Le candidat prend le ballon de basket posé dans un cerceau et se déplace en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les sept plots dont les quatre premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1 mètre 50 : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite. Le candidat franchit un élastique tendu à quarante centimètres du sol (et placé à 1 mètre 50 du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique. Il immobilise ensuite le ballon avec les mains à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1 mètre 50 de l'élastique ; Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots. *Pénalité : – une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon; – une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps; – une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement; – une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi alors que la balle tenue par le candidat; – une pénalité est attribuée*

si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau; – une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cet atelier.

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football) Le candidat prend un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau et franchit l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il effectue le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobilise la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots. *Pénalité : – une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon ; – une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement ; – une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied ; – une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau ; – une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.*

Atelier 16 : Course sur cinq mètres Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point « m » au point « j ».

Atelier 17 : Contourner le plot B : Le candidat contourne le plot « B » par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balle.

Atelier 18 : Course sur deux mètres Le candidat court sur une distance de deux mètres, du point « k » au point « n ».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre basse Le candidat marche sur une poutre basse, de quatre mètres de long. Le candidat traverse la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, le candidat recommence l'atelier au début de la poutre.

Atelier 20 : Roulade avant De l'extrémité de la poutre le candidat réalise une roulade avant sur un tapis placé à une distance de 0,80 mètre de la poutre. *Pénalité : Une pénalité est attribuée pour la réalisation d'une roulade dont la trajectoire rectiligne et perpendiculaire à l'axe de départ du candidat n'est pas respectée.*

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls Le candidat, situé derrière la zone de lancer, lance successivement trois médecine-balls, (deux kilogrammes pour les femmes et trois kilogrammes pour les hommes) au-delà d'une ligne située à cinq mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine). *Pénalité : – une pénalité est attribuée lorsque la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat ; – une pénalité est attribuée pour chaque lancer de médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à cinq mètres de la zone de lancer.*

Atelier 22 : Course en slalom sur cinquante-cinq mètres Le candidat court en slalom en contournant cinq plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de cinquante-cinq mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

Equivalences du test technique d'exigences préalables

- ✗ Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport. (Uniquement le test Luc Léger)
- ✗ Une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2020
- ✗ TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191

Etape 3 : le positionnement

Les candidats ayant validé les test d'exigences préalables sont convoqués au positionnement.

Le positionnement vise à adapter le parcours de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (Obtention de droit d'un BC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées. Réalisé lors d'un entretien, le positionnement est organisé selon le schéma suivant :

